

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°07/2023

Séance du 4 avril 2023 à 19H00

COMITÉ SYNDICAL

Date convocation :
27 mars 2023

Date de la séance :
4 avril 2023

**Les membres en exercice
sont : 35
Quorum : 19
Membres présents : 21
Membres représentés : 6
(Pouvoirs)
Total votants : 27**

L'an deux mil Vingt-trois, le 4 avril, les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Études des Mobilités Urbaines (SIEMU) de Marne-la-Vallée se sont réunis au SIAM 13 avenue de la Courtilière 77400 Saint-Thibault-des-Vignes.

ÉTAT DE PRÉSENCE

COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU VAL
BRIARD

Présents : -

COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DE MARNE ET
GONDOIRE

Présents : Mme BOUARABA, M. COLAISSEAU, M. MAJIC (Suppléant de M. DA SILVA), M. DJIGO, Mme DUPRE, Mme GENDRE, M. JAHIER, M. SALVAGGIO, M. SITHISAK, M. TAUPIN-GARDIN, M. VOURIOT

VAL D'EUROPE
AGGLOMERATION

Présents : M. AFFRE, M. ARNAUD, Mme CAPDEVILA, M. David CHARPENTIER, M. CHEVALIER D., M. CHEVALIER L., M. GAILLARD, Mme GALLET, M. GARROUSTE, M. MARSAUD,

EXCUSES

Mme BONNOT, Mme CHEVALLIER, M. DA SILVA, Mme DUTARTRE, Mme GBIORCZYK, M. KOLOPP, M. LE RUDULIER, M. MASSON, Mme PETITOT, M. PUCCINELLI, M. POTTIER, Mme TORTRAT

Pouvoirs :

Pouvoir de Madame PETITOT à Monsieur COLAISSEAU
Pouvoir de Madame DUTARTRE à Monsieur VOURIOT
Pouvoir de Madame CHEVALLIER à Monsieur TAUPIN-GARDIN
Pouvoir de Madame GBIORCZYK à Monsieur ARNAUD
Pouvoir de Monsieur POTTIER à Monsieur JAHIER
Pouvoir de Monsieur MASSON à Monsieur L. CHEVALIER

OBJET : RENOUVELLEMENT D'UN AGENT EN ACTIVITÉ ACCESSOIRE POUR ASSURER LA MISSION DE CONSEILLER NUMÉRIQUE AUPRÈS DU SIEMU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2007-658 du 2 mai 2007 relatif au cumul d'activité des fonctionnaires,

Vu la délibération n° 14/2020 en date du 4 mars 2020, fixant les conditions d'exercice d'une activité accessoire

Considérant la nécessité d'embaucher un Conseiller en activités numériques chargé du :

- a. Conseil, pilotage de l'infrastructure et sujets liés au numérique ;
- b. Suivi et gestion des prestataires / dossiers / projets numériques ;
- c. Pilotage des différents projets à mener ;
- d. Suivi des demandes des agents à l'infogérance via un support de type hotline ;
- e. Suivi des missions et accompagnement de projets confiés à des prestataires sur le volet numérique.

Considérant que cette activité est estimée à environ 7 heures par mois et ne peut constituer à ce titre un emploi au sens des loi 83-634 et 84-53,

Considérant que la personne pressentie pour exercer cette mission est actuellement agent contractuel de droit public de la Fonction Publique Territoriale. A ce titre, elle ne peut être recrutée que dans le cadre d'une activité accessoire.

Entendu l'exposé du président,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à recourir à un agent contractuel de la Fonction Publique Territoriale pour la période du 15/04/2023 au 14/04/2024 pour assurer les fonctions de conseiller en activités numériques auprès du SIEMU,

DIT que cette activité accessoire sera rémunérée sur la base d'une indemnité forfaitaire de 670,00€ brute par mois, incluse 10% d'indemnité de congés payés.

DIT que les crédits seront inscrits au budget 2023 au chapitre 012.

AUTORISE le président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise :

- Au représentant de l'État en Préfecture de Melun.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

La présente délibération, publiée et transmise au représentant de l'État est immédiatement exécutoire.

Transmis en préfecture le

Pour ampliation

Fait et délibéré au Syndicat Intercommunal d'Etudes des Mobilités Urbaines (SIEMU) de Marne-la-Vallée, les jours, mois et an que dessus.

Le Président,

Sinclair VOURIOT

A blue ink signature of Sinclair Vouriot is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "Syndicat Intercommunal d'Etudes des Mobilités Urbaines" and "Marne-la-Vallée".

REÇU EN PREFECTURE

le 07/04/2023

Application agréée E-legalite.com



REÇU EN PREFECTURE

le 07/04/2023

Application agréée E-legalite.com